

R. Lond. 4 Aug. 64
17

d'orange cc 23 Juillet 1664

D. N. 382.

Monsieur.

Si nous prenons tout les soins imaginables pour le restauration de cet état, Je suis tout persuadé que nous prendrons agréablement un soin tout particulier, pour empêcher que l'Academie qui en est un des plus beaux ornements tombe dans une totale ruine. Vous avez été de tout temps le mucenue des belles lettres, et le nom illustre quels que ont acquis dans le monde, nous obligent sans doute à leur être favorable. La charge de Recteur de cette Academie que l'exp[er]ice depuis assez longtemps, meoblige à recourir à vous, Monsieur, pour vous en dire toutes les nécessités, afin que nous ayons la bonté de le secourir selon nos prudences. Il y a environ six semaines que le Sr Hollaab principal de l'Academie demande congé au Marcau pour deux mois, pour aller à son pays où il avait été appelle par ses parents avec assez de pressse. Il n'a écrit depuis son arrivée à Rubrich qu'il ne crooit pas de pouvoir revenir, pour des raisons qu'il a promis de déchirer dans une autre lettre. que cependant il ayeit cette les yeux sur un homme qui pourroit venir en cette ville pour occuper sa place. — Je n'ay rien répondu au Sr Hollaab sur cette offre, étant bien raisonnable d'adoir nos bons et sages avis sur une affaire de cette importance, et sur tout donner conté à Son Altesse enademie qui a eu la bonté de subvenir aux pressentes nécessités de notre Academie. Si cela permettait que les affaires de cet état fussent finies pour tout le mois d'Octobre, auquel temps les feries de l'Academie finissent, nous ne serions pas en peine, puis que nos prudances depuis si long temps l'ont assuré de toutes choses: mais si les désordres

L'Academie poudent ce manucript. Cependant, monsieur le Roi me faire le service de l'ouvrir, sans la voie que vous suggérez à propos, ce que vous souhaitez que j'ouvre l'assassin que je n'aurai pas le regard des principaux, afin que je puisse parler au Bureau Académique (que je n'aurai pas le temps de faire à l'Académie, et lorsque que ce sera fait).
Qu'il soit appris vos sentiments) Selon le volonté de son Altesse majeure, et lorsque que ce sera fait.
Monsieur de la Fayette. Je suis avec un entier respect.

Monsieur

Voltoys brevemble ex hoc
obligata servitum
De Chambrun

Continuent, t'apprehende extrêmement que l'Academie se dissipe. ce qui seroit de la arrivé
si le s^r Convenant professeur en philosophie ne prendt un soin extraordinaire
pour la soustenir, restant même chargé de faire la fonction du principal —
de laquelle il pouroit se dispenser, attendue les occupations que luy donnent
son auditoire, et la medecine qu'il enseigne et qu'il pratique, il n'eust eu a coeur
le bien public. Il me proteste a diverses fois comme il me proteste encore —
tous les jours qu'il ne peut plus soutenir ce pesant fardeau mais l'esperance
que le luy ay donné qu'il seroit payé de ses peines, luy a fait supporter —
quelques des grand pénalités que luy donnent de si grandes occupations.
Cependant, monsieur, nous savons que les deniers que nous pourrions avoir —
pour le salifaire nous sont disputés par les catholiques romains et qu'il n'y a
pas moyen de touir de ce qui appartient légitimement à l'Academie. de sorte —
que je ne vois aucune autre ressource pour salifaire le s^r Convenant de ce —
qui luy est due que de recourir a Son Altesse madame, et au credit que —
vous avez aupres d'elle, qui nous fera facilement obtenir ce qui est nécessaire —
pour le maintien de l'Academie. Le dit s^r Convenant me dit qu'il luy —
effoit due des arrearages depuis le dernier mars 1682 jusqu'au dernier —
mars 1684 qui montent a la somme de 100^{ft}. pour deux années a raison —
de 50^{ft} par an que son Altesse donne pour la profession en philosophie —
plus 100^{ft} eschies au dernier de juin passé qui luy ont été cedées par —
le s^r Hollaab. Et 100^{ft} qui escherront le dernier Septembre de la présente —
année. ces deux cent livres effaré pour le charge de principal qu'il —
exerce. Je luy ay promis, que je veul en esperiroi Monsieur, et que je —
veul supplieroit de luy procurer le payement des dites sommes. —
Je m'enguoit de la promesse que je luy ay faite, et veul supplier luy —
humbllement de luy moyener le payement de ses peines. Si l'voil qu'en —
aye soin de le faire salifaire cela luy donnera courage pour soutenir —
l'Acad.

